

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14/02/2024

### **Les Finances Publiques de Haute-Garonne proposent une cellule d'appui aux usagers de la plateforme de remboursement du GNR**

La campagne annuelle de remboursement partiel des taxes sur les carburants non routiers acquittées en 2023 s'est ouverte de manière anticipée le jeudi 1er février 2024.

Elle permet aux personnes morales ou physiques qui réalisent des travaux agricoles ou forestiers de bénéficier d'une avance de 50 % sur leurs remboursements partiels des taxes sur les carburants non routiers, calculée sur la base des achats réalisés en 2023.

Cette mesure représente un gain de trésorerie pour les agriculteurs de 200 millions d'euros.

Les demandes peuvent dès à présent être déposées sur le portail Chorus Pro :  
<https://portail.chorus-pro.gouv.fr> (dans l'espace "DémaTIC" rubrique "applications du domaine facturation", onglet "Remboursement de taxes").

### **Vous souhaitez être accompagné pour créer votre compte sous CHORUS PRO et/ou pour déposer votre demande de remboursement ?**

En Haute-Garonne, les Finances Publiques ouvrent dès **ce vendredi 16 février** une cellule d'appui aux usagers souhaitant être accompagnés dans leurs démarches de remboursement et/ou d'avance.

Vous pouvez dès **ce vendredi 16 février** contacter le :  
- **05 61 26 5432** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 (appel gratuit)  
ou écrire sur la balf dédiée : [drfip31.appuignr@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip31.appuignr@dgfip.finances.gouv.fr)